

Téléphonie en VOIP

Par Tsib94, le 30/10/2020 à 18:18

Bonjour,

Nous avons acheté une système téléphonique auprès d'un prestataire de service. Achat du matériel et les abonnements (Internet, téléphonie fixe et mobile) auprès du même prestataire. Nous avons payé avant la livraison 50% du matériel et depuis l'installation, nous payons les abonnements. Nous n'avons pas encore soldé le matériel. Le prestataire nous bloque l'accès à la téléphonie fixe et nous écrit que nous ne pourrons même pas réactiver notre téléphonie fixe avant d'avoir payé l'ensemble du matériel. Ceci 8 jours après une relance de sa part.

A-t-il le droit de nous bloquer l'accès à un service alors que nous payons l'abonnement ?

Cordialement

Par Visiteur, le 30/10/2020 à 18:36

Bonjour

Le contrat prévoyait-il 50% de paiement seulement ?